

## CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 21 juin 2017, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

**Présidence** : M. Jean-Pierre Latscha

**Procès-verbal** : M. Vladimir Carbone, chancelier municipal

M. J.-P. Latscha, président, FOR : « Mesdames, Messieurs, il est des douleurs difficiles à consoler, mais quelques mots peuvent les apaiser. Quand le chagrin aura su s'enfuir, il restera les plus beaux souvenirs... L'horrible drame survenu le 15 mai dernier au port de la petite batellerie, encore présent dans toutes les mémoires, a jeté deux familles dans un profond désarroi et une immense et infinie tristesse. Aussi, en ma qualité de président du Conseil général et partant, premier citoyen de La Neuveville, j'ai pris la liberté d'autoriser un citoyen de notre cité, à savoir M. Robert Schläfli, papa d'une des victimes, à venir s'exprimer devant vous ce soir. M. Schläfli, je vous donne la parole. »

M. R. Schläfli : « Bonsoir, je vous remercie de me donner la parole, vous le savez je suis apolitique. J'ai toujours pensé qu'il s'agissait d'une affaire de professionnels et surtout de disponibilité. Christiane, Célia, Yvan et moi-même, nous sommes installés à La Neuveville depuis 33 ans. 33 ans c'était aussi l'âge du Christ quand, pour d'obscures raisons politiques, il a été torturé et éliminé. 33 ans que nous tentons d'être de bons citoyens, assumant notre responsabilité pour les paiements, les retards aux impôts, aidant ci et là au gré de nos moyens et de notre disponibilité. Notre famille s'est agrandie depuis. Célia s'est mariée avec Simon, ils ont trois enfants et le quatrième est en route pour septembre. Yvan vit avec Marianela. André, 24 ans, handicapé mental que nous avons adopté à l'âge de 2 ans, et Claire, 24 ans, qui vivait encore chez nous avec sa chienne militaire Makani. Claire était une jeune femme incroyablement active et vivante. Elle rayonnait partout où elle passait. Elle avait, en plus de son service militaire et son engagement à Redog, accompli deux formations dans le social et comme géomaticienne avec à chaque fois une maturité en parallèle. Elle terminait la passerelle "BEJUNE" et s'était inscrite à l'Université de Fribourg pour étudier la paléontologie avec l'argent qu'elle avait sagement mis de côté ces dernières années. C'était son rêve d'enfant. La dernière fois que nous avons vu Claire, elle était nue allongée sur un parterre de petites fleurs bleues à côté de sa chienne inerte. Elle avait encore ses beaux yeux bleus légèrement entrouverts et semblait vouloir dire quelque chose. Nous sommes retournés trois fois pour la toucher et l'embrasser puis délicatement fermer ses yeux définitivement et remis l'horrible plastique noir qui couvrait son corps. La police nous avait demandé de la reconnaître. Voilà qui était fait ... Makani, la chienne, s'est fait électrocuter à la barrière du quai Moeckli et a basculé dans le port. Claire s'est fait électrocuter en lui portant secours au moment où elle a posé le pied dans l'eau et Miranda, une maman de trois enfants, a subi le même sort en voulant la secourir. Nous avons encore dû accepter l'autopsie des corps et répondre aux questions. Le lendemain, le parterre de fleurs était entièrement refait et depuis la Municipalité s'est manifestée trois fois : les condoléances sur papier ordinaire dans une même enveloppe que les factures, un texte minable dans le courrier comme pour s'excuser d'avoir peint le mauvais côté de la route et enfin la facture du trou au cimetière ... sans commentaire. Derrière notre immense tristesse se cache une grosse colère. Cette injustice est insupportable et fait resurgir une multitude d'autres disfonctionnements dans cette commune. St-Joux qui souffre de ce qui a été possible pour Expo02. Les intéressés peuvent me rencontrer. Je leur expliquerai ce qui aurait pu être fait. Les histoires d'eau, en 1998 et 2001. Nous étions sept sous le même toit, tous malades. L'histoire n'est toujours pas réglée alors que la solution existe. La place de la gare à l'étude depuis 30 ans. La salle polyvalente dont le terrain serait offert. La vente de biens communaux à des gens extérieurs, juste pour abriter un bateau. Les cinq essieux qui frôlent les gosses qui se rendent à l'école par la route du Château. La roche calcaire qui se détache de la cascade à Poudeille. Le scandale de la crèche municipale. Dépôt des plans avant Noël de constructions qui sont faites depuis longtemps et qui ne correspondent pas auxdits plans. Les grandes familles qui partent de La Neuveville parce que tout est devenu trop cher alors que des terrains, destinés depuis longtemps aux choisis, sont vendus aux moins offrants. Les petits commerces qui ont bientôt tous disparu et des bistrotts où il se fait tout et n'importe quoi, etc., etc. Dernièrement un élu m'a dit : "On a quand même une nouvelle école"; parlons-en : un bureau zurichois a décroché l'affaire comme si dans la région on était incapable de concevoir un tel bâtiment. Il y a des endroits dangereux, en particulier les escaliers intérieurs, la place perdue, les salles petites, pas de joli dessin contre les murs et nos pioupioups transpirent à grosses gouttes aussitôt que le soleil pointe son nez. Et Dieu sait la facture finale ... Le 1er octobre, notre commerce, Wet-motos, aura 30 ans. Des centaines de personnes de partout ont découvert notre cité par le biais de nos activités dans les deux roues. La seule fois que nous y avons vu des officiels, c'était pour le contrôle électrique. Nous avons payé le contrôle, la rénovation et le contrôle final CHF

25'000.- et plusieurs trucs datant d'il y a 50 ans ont passé entre les gouttes. Le drame du 15 mai porte un grave préjudice à notre commerce, les clients se sentant gênés par cette affaire. L'année prochaine, pendant la même période soit celle qui nous permet de survivre en hiver, on va creuser devant notre propre magasin et faire un trottoir supplémentaire pour les zèbres de l'école de commerce qui pourront enfin occuper toute la chaussée. La petite grand-maman qui va au centre d'achat devra continuer de traverser la route comme le pensionnaire de Scout malgré tout. A la soirée d'info, on nous a expliqué qu'une zone 30 trop longue n'est pas respectée. Vous comprendrez que dans ma colère, j'ai oublié notre joli musée, nos beaux bâtiments, le sympathique ciné, le café-théâtre et toutes les activités culturelles et sportives. La mort d'un chien militaire, d'une jeune femme et d'une mère de famille n'est pas une fatalité mais un homicide et que l'on n'accuse pas un pauvre électricien pour détruire une troisième famille, car la responsabilité de cette tragédie est à nous tous et en particulier à nos dirigeants, ceux qui commandent et prennent les décisions. Si la population locale a été exemplaire dans sa compassion et ses messages de toutes sortes, je dois vous dire Mesdames et Messieurs que notre famille attend encore une manifestation digne et sincère de votre part. Faites face, cessez vos petites combines, et pensez aux citoyens comme vous pensez à vos enfants, relevez la tête et par pitié que cette tragédie soit la dernière. En conclusion, j'aimerais remercier le gentil Martial, employé de voirie, qui a installé un petit seau pour faciliter l'arrosage des fleurs sur le quai Moeckli. Merci de m'avoir écouté et à Vladimir qui a eu les couilles de nous écrire personnellement. Une dernière chose, j'aurais pu venir ce soir, sans être invité à dire ce que j'avais sur le cœur, tirer dans le tas ou me flinguer devant vous par désespoir, mais par respect pour mes proches et certaines personnes ici dedans que j'aime bien, je m'abstiens. Toutefois et puisque vous avez déjà mandaté un avocat avec l'argent du contribuable et parce que je n'ai pas les moyens d'en prendre un, je vais vous confier une petite tâche devant témoins. Je vous confie l'arme de service à Claire, vous la rendrez à qui de droit et vous lui direz que le reste de l'équipement est à reprendre chez nous au plus vite. »

M. J.-P. Latscha, président, FOR : je vous demande de respecter une minute de silence.

Toute la salle se lève et respecte la minute de silence décrétée par le président.

### **Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2017
3. Tunnel CFF de Gléresse – Avant-projet : présentation par les CFF (C. Ferrier)
4. Comptes 2016 (J.-P. Devaux)
  - 4.1. Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district
  - 4.2. Approbation des crédits supplémentaires d'un montant de CHF 983'744.98
  - 4.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2016 présentant un résultat nul, après attribution de CHF 124'878.74 aux capitaux propres
5. Nomination de l'organe de vérification des comptes pour la période 2017-2020 (J.-P. Devaux)
6. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) « Création d'une commission non permanente "Tunnel CFF de Gléresse et Plan de protection des rives du lac" » (C. Ferrier)
7. Rapport CM en réponse au postulat PS (D. Bloch) « La Commune de La Neuveville entreprise formatrice » (J.-P. Devaux)
8. Rapport CM en réponse au postulat PLR (M. Imer/A. Binggeli) « Ports de la Commune – Places visiteurs » (A. Olivieri)
9. Interventions parlementaires et développements
10. Questions simples et traitement
11. Communications

## **1. Appel**

L'appel nominal fait constater la présence de 32 conseillères et conseillers.

- Forum Neuvevillois (FOR)** : Mmes Michel Tamara, Orha Sanda  
MM. Brodu Thierry, Burkhalter Daniel, Chapuis Yann,  
Guillaume Alain, Hofstetter Michaël, Nicolet  
Christophe, Olivieri Giuseppe, Perrenoud Virginien,  
Schleppy Aurèle, Weber Stéphane
- Parti Libéral-Radical (PLR)** : Mmes Andrey Odyle, Chevailler Monique, Imer Milly, Müller  
Maryse  
MM. Ammann Jean-Philippe, Burdet Michel, Daepf  
Martin, Kurth Roland, Morand Patrick
- Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)** : Mmes Bloch Denise, Lopes Stéphanie, Petrig Anna  
Valentina, Stoepfer Véronique, Wingo Céleste  
MM. A Marca Patrice, Ehrensperger Albrecht, Friedli  
Paul, Lehmann Willy, Schori Christophe
- Excusés** : Mme Moeschler Mondine (PSN)  
MM. Burkhalter Luc (PLR), Gorgé André (PLR)

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2017**

**Par 27 voix favorables et 5 abstentions, le procès-verbal est accepté sans modification.**

## **3. Tunnel CFF de Gléresse – Avant-projet : présentation par les CFF (C. Ferrier)**

M. J.-P. Latscha, président, FOR : la présentation sera assurée ce soir par M. Philippe Cornaz et M. Roland Cettou, les deux représentants des CFF. Mme Christine Féver, responsable de l'aménagement au sein de l'administration municipale donnera des informations quant au plan de protection des rives.

M. P. Cornaz, représentant des CFF : « M. Philippe Cornaz présente l'avant-projet du tunnel de Ligerz (Gléresse) avec doublement de la voie Ligerz-Twann. D'abord, il parle du tracé de l'avant-projet et la situation du projet et des secteurs; ensuite, de la variante A2 de l'étude préliminaire, à savoir l'optimisation des courbes dans le secteur Poudelle/Chavannes, en fonction des exigences de l'Office fédéral des routes (OFROU), de Standconcept et en s'éloignant du hameau de Chavannes. Des explications sont également données sur l'éloignement de la galerie de sécurité (~50m), la réduction du remblayage lacustre de 15m à 4m dans le secteur Brunnmühle, l'intégration des exigences liées à la protection des eaux (zone de source S1+S2 et S3) et l'intégration des contraintes environnementales (UNESCO, Nature et Paysage, etc.). Pour le secteur ouest, il donne des précisions quant à la courbe et le passage inférieur de Poudelle ainsi que la courbe de Chavannes et le passage inférieur de La Neuveville, tout comme la bretelle d'autoroute de Chavannes. Entre l'étude préliminaire et l'avant-projet, le portail du tunnel a été déplacé de 22m côté Ouest pour répondre à la protection contre le bruit et à l'intégration de l'ouvrage dans le paysage bâti de Chavannes. La rampe de la sortie N5 de Chavannes doit passer par dessus le nouveau tunnel CFF. Pour la réalisation d'une tranchée couverte à cet endroit, pas moins de 10 variantes ont été étudiées, soit avec un viaduc, soit avec un mur de soutènement. Finalement, la variante retenue est celle qui prévoit un viaduc. Le portail du tunnel sera intégré avec structuration des murs en béton avec granulats calcaires. Le creusement du tunnel se fera à l'explosif. La voie sera bétonnée avec intégration d'un tapis amortisseur et d'une caténaire rigide. La solution étudiée pour le concept d'évacuation prévoit 4 galeries d'évacuation (distance environ 420 m) incluant des locaux techniques et un chemin de fuite en direction de la galerie de secours de la N5. Il n'y aura donc pas de sortie directe à l'extérieur. Le plan d'urgence s'en trouve ainsi simplifié. Dans le secteur est, la variante de l'avant-projet prévoit un remblai lacustre le long de la ligne CFF sur dalle et pieux, pour garantir la stabilité, et la création d'un chemin des rives d'une largeur de 3.50m. L'investissement est de l'ordre de 395 millions de francs. Un plan directeur intercommunal doit être élaboré suite à la libération du tracé CFF. Ceci est une chance pour Chavannes et Gléresse, car il y aura moins de bruit, un bon accès vers le lac, une amélioration

*des connexions entre piétons et cyclistes ainsi que de nouveaux espaces pour la nature et les vignes. Afin d'obtenir cela, on doit accepter la situation de la courbe de Chavannes avec des emprises de projet importantes. Le risque, en cas de refus du projet, est de perdre le financement au profit d'autres projets OFT/CFF qui attendent du côté de Zürich, Lucerne et Genève. Deux processus distincts vont se dérouler en parallèle : d'une part le projet CFF et d'autre part le processus de redéfinition du plan directeur. Les communes s'impliquent dans les 2 processus. Le processus s'étendra jusqu'en 2018. C'est là qu'aura lieu la mise à l'enquête publique du projet CFF. Il est prévu de mettre en service le nouveau tunnel en 2026. Le plan directeur a des conséquences sur les instruments de planification existants. Au niveau cantonal, les plans sectoriels de navigation ainsi que le réseau des itinéraires de randonnée pédestre et de trafic cycliste devront être actualisés. Pour ce qui concerne la planification communale, il s'agira du plan de protection des rives parties nos 4 et 5. Les espaces publics à Chavannes seront revalorisés. Une consultation publique sur le plan directeur aura lieu du 6 septembre au 27 octobre 2017. »*

*Mme C. Féver, responsable de l'aménagement : « Le plan de protection des rives, abrégé PPR, comprend plusieurs parties. Le plan no 1 partie ouest - La Neuveville St-Joux, le plan no 2 partie est - La Neuveville St-Joux, le plan no 3 - St-Joux/Larrus, le plan no 4 partie ouest - Poudeille-Chavannes et le plan no 5 partie est - Poudeille-Chavannes. Les plans de protection des rives comprennent un plan de quartier, un règlement de quartier, un programme de réalisation et un rapport technique. Les plans de protection des rives nos 1 et 3 sont entrés en force. Le plan no 2 fait l'objet d'une nouvelle planification concernant le chemin de rives avec une répercussion sur les possibilités de construire sur les parcelles en zones d'habitation (H1) et d'habitation et de vacances (HAV1). Elle rappelle l'état d'approbation de la planification pour les plans nos 4 et 5 : le 14 juin 2006, le Conseil général approuvait ces deux parties du PPR. Ensuite, l'OACOT (Office des affaires communales et de l'organisation du territoire) sanctionnait ces plans, le 7 octobre 2008. Cette sanction faisait l'objet d'un recours déposé le 7 novembre 2008. Le 31 octobre 2013, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) rendait une décision sur laquelle un nouveau recours était formé le 2 décembre 2013. Le Tribunal administratif du canton de Berne (TA) rendait un jugement le 10 août 2015. Dans sa décision, le TA a confirmé la position de la JCE du 31 octobre 2013 qui a annulé la décision d'approbation de l'OACOT du 7 octobre 2008 et enjoint à la Commune à remanier le plan de protection des rives pour la partie Poudeille-Chavannes, plans nos 4 et 5, en élaborant un chemin à proximité de la rive ou longeant directement la rive. Pour tous les autres éléments, les plans de protection des rives nos 4 et 5 sont entrés en force. La Commune a alors planché sur un nouveau tracé du chemin de rives respectant les conditions émises par la JCE, à savoir un chemin de rives longeant la rive ou à proximité (< 50 m de la rive). D'entente avec l'OACOT, il a été décidé d'intégrer ce nouveau tracé du chemin au plan directeur régional concernant la réaffectation des voies CFF et de reporter la procédure d'approbation du plan de protection des rives. Le nouveau tracé du chemin de rives fera l'objet d'une procédure d'approbation de plans (plans de quartier ayant valeur de permis de construire) différente de celle du plan directeur régional de réaffectation du tracé CFF. Le projet de plan directeur régional en cours d'élaboration reprend de manière générale les prescriptions fixées dans les plans de protection des rives nos 4 et 5 et prévoit un chemin de rives conforme aux conditions émises par la JCE et confirmées par le Tribunal administratif dans son jugement. »*

M. G. Olivieri, FOR : étant un habitant très proche de l'entrée Ouest du tunnel, j'aimerais savoir dans quel laps de temps je serai contacté.

M. P. Cornaz, représentant des CFF : il n'y a rien encore de totalement figé chez vous. Un accès à votre maison vous est totalement garanti pendant toute la durée du chantier. Je fixerai un entretien avec toutes les personnes touchées.

Mme S. Orha, FOR : le trafic provisoire sera plus dense ensuite. J'aimerais savoir ce qu'il en est de la protection contre le bruit également pour les immeubles qui se trouvent en haut de La Neuveville.

M. P. Cornaz, représentant des CFF : les CFF doivent satisfaire la loi relative à la protection contre le bruit. La zone protégée par l'UNESCO ne peut pas être touchée, ce qui signifie que le plateau du tunnel ne peut pas être abaissé. Le projet ne touche pas le secteur de La Neuveville, mais celui de Chavannes.

M. R. Cettou, représentant des CFF : ces dernières années, un grand nombre de parois antibruit ont été installées pour respecter la législation sur la protection contre le bruit. La capacité du trafic va augmenter à l'horizon des années 2025 à 2030. Le projet en tient compte.

Mme. S. Orha, FOR : se demande si cela n'aurait pas été plus facile de continuer le tunnel jusqu'à Cornaux.

M. P. Cornaz, représentant des CFF : le projet coûtera 395 millions en tout. Il est donc plutôt difficile de multiplier ce montant par 4, ce qui représenterait le coût pour mener le tunnel jusqu'à Cornaux en raison de la distance totale.

M. Y. Chappuis, FOR : pour La Neuveville quels seront les avantages ?

M. P. Cornaz, représentant des CFF : l'avantage d'avoir des liaisons toutes les demi-heures pour les trains régionaux. Ce projet permettra cette cadence.

M. M. Hofstetter, FOR : quels sont les risques de pollution découlant du démantèlement de l'ancienne ligne ?

M. P. Cornaz, représentant des CFF : les exigences en matière de protection de l'environnement sont très élevées. Des études sont obligatoires pour analyser les matériaux dans le sol, afin de savoir s'ils sont pollués et, cas échéant, comment les éliminer. Les sites pollués doivent être traités et analysés pour prendre les mesures qui s'imposent.

Mme D. Bloch, PSN : aimerait avoir des informations sur les workshops organisés.

M. P. Cornaz, représentant des CFF : ils ont été menés pour définir les besoins des habitants touchés par le projet. Il a été parlé de piste cyclable et d'un service de bus, entre autres choses.

M. R. Matti, maire : la Schafisgmein a été invitée à participer aux workshops en tant qu'association constituée. L'administration communale, par Mme C. Féver et M. L. Neuhaus, ont aussi été invités aux workshops.

M. M. Hofstetter, FOR : aimerait avoir des informations sur l'emprise du chantier sur le territoire, car elle semble importante.

M. P. Cornaz, représentant des CFF : les travaux seront faits à l'aide d'explosifs et non d'un tunnelier, ce qui fait que l'emprise au sol pour l'installation de chantier sera bien moins importante. Il s'agira d'une emprise de 4'000 à 6'000 m<sup>2</sup> au lieu des 20'000 m<sup>2</sup> nécessaires pour un tunnelier.

M. A. Guillaume, FOR : aimerait savoir où iront les travaux d'excavation. Seront-ils utilisés pour consolider notre zone de St-Joux ?

M. P. Cornaz, représentant des CFF : ces matériaux représentent de la matière première qui sera évacuée aux frais des CFF. Les 752'000 tonnes de matériaux ne pourront pas être utilisées pour remblayer le lac de Bienne. Cela n'est pas autorisé par le Canton de Berne. Peut-être que la commune pourrait engager des démarches auprès du Canton à ce sujet.

M. M. Hofstetter, FOR : on a parlé de 5 à 6 ans de travaux. Quel sera l'impact des nuisances pour les habitants de La Neuveville et de Chavannes ?

M. P. Cornaz, représentant des CFF : il est interdit d'utiliser des camions pour passer 50'000 m<sup>3</sup> du portail Ouest au portail Est afin de remblayer. Le transport se fera par bateau sur le lac.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : remercie les trois invités pour leur présentation et participation à cette séance. Il espère que les membres du Conseil général auront reçu de bonnes informations ce soir.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : adresse de vifs remerciements aux trois personnes invitées.

#### **4. Comptes 2016 (J.-P. Devaux)**

##### 4.1. Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : les charges ont été inférieures au budget prévu. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme D. Bloch, PSN : « *Le Parti socialiste accepte les comptes du Collège et remercie la direction pour le bon contrôle des dépenses ainsi que l'administration des finances pour la tenue des comptes et la clarté du document présenté.* »

M. A. Guillaume, FOR : « *Le Parti Forum propose également d'accepter ces comptes avec ses remerciements.* »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 31 voix sans opposition, les comptes sont approuvés.**

##### 4.2. Approbation des crédits supplémentaires d'un montant de CHF 983'744.98

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : le détail des crédits supplémentaires sont sur le document que les membres du Conseil général ont reçu. Le Conseil général a la liberté d'alimenter des fonds spéciaux. Le Conseil municipal a fait ses propositions qu'il recommande au Législatif d'approuver. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la discussion n'étant pas requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve les crédits supplémentaires proposés.**

##### 4.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2016 présentant un résultat nul, après attribution de CHF 124'878.74 aux capitaux propres

---

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : l'année 2016 nous a réservé des surprises désagréables par le fait d'une baisse des rentrées fiscales des personnes physiques. Nous ne pouvons pas savoir si ce phénomène va se reproduire avec la même ampleur dans les années à venir. Le budget 2017 ne sera toutefois pas atteint du côté des rentrées d'impôts des personnes physiques. Le départ de quelques bons contribuables en est la cause et non une baisse de la population. Il n'y a pas non plus d'érosion de rentrée fiscale par tête de contribuable. Nous devrions toutefois arriver à un budget équilibré en 2017, sauf surprise de taille. Le résultat de la vente de terrains est un secteur financièrement positif. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. V. Perrenoud, FOR : par rapport aux frais du centre de secours du Landeron, vu le changement du fonctionnement dans ce dossier, il aimerait savoir qui suit cette affaire au niveau de la commune, vu que notre contribution est plus élevée que prévu.

M. R. Matti, maire : le Conseil d'Etat neuchâtelois a demandé une fusion des corps des sapeurs-pompiers volontaires. Le Conseil municipal a décidé de rester avec le Canton de Neuchâtel en matière de défense contre le feu, car la création d'un corps local ou régional de pompiers aurait coûté très cher. Au niveau de la participation communale au financement de cette tâche, il y a eu une erreur de calcul qui provient certainement de la Ville de Neuchâtel. Il n'est malheureusement pas impossible que les coûts augmentent encore. Il est aujourd'hui question de fermer le centre de secours de la Tène. La décision sera prise le 29 juin prochain en assemblée générale.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes communaux de l'exercice 2016 qui présentent un résultat nul, après attribution de CHF 124'878.74 aux capitaux propres.**

## 5. Nomination de l'organe de vérification des comptes pour la période 2017-2020 (J.-P. Devaux)

---

Message du Conseil municipal : « *La société fiduciaire Figema SA à Bienne, dont le directeur est M. Thierry Mathez, expert-réviseur agréé, a été nommée organe de vérification de la Municipalité en 2013 et a déjà révisé quatre fois les comptes communaux. Le Conseil municipal vous propose de renommer Figema pour les quatre prochaines années pour les raisons suivantes : M. Didier Honsberger, le nouvel administrateur des finances, nommé récemment par le Conseil municipal, entrera en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2017. Il est essentiel qu'il puisse s'appuyer sur les connaissances de l'organe de vérification, notamment pour suivre une ligne cohérente dans les différentes pratiques comptables. Changer en même temps l'administrateur et le réviseur pourrait conduire à des difficultés non négligeables. En 2013, M. Mathez était le seul réviseur bernois francophone à avoir suivi l'introduction au MCH2 dans les communes-pilotes bernoises. Il est également le réviseur de la deuxième commune-pilote francophone bernoise, Sonceboz. Même si, depuis lors, les autres communes bernoises ont dû passer au système MCH2, M. Matthey est le réviseur qui a le plus d'expérience en la matière. Il continue à se perfectionner dans ce domaine et il entretient un contact régulier avec l'Office des affaires communales. Afin que l'organe de vérification puisse faire son travail de façon optimale, il est recommandé qu'il puisse déployer ses activités sur plusieurs années. Durant ces quatre dernières années, Figema a fait le tour de tous les groupes de comptes et a acquis une excellente vue d'ensemble du ménage communal. Il serait dommage qu'on ne puisse pas profiter aussi pour les quatre années à venir, des conseils avisés et personnalisés de M. Mathez qui s'est impliqué personnellement dans la révision. Un changement déjà après quatre années est prématuré et nécessiterait un grand effort pour informer et « mettre dans le bain » un nouveau réviseur. Malgré la surcharge de travail liée au passage au MCH2, Figema a toujours maintenu le budget initialement proposé. Ceci montre la volonté de l'organe de révision de poursuivre la collaboration avec notre Municipalité sur une certaine durée. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal a sciemment renoncé à faire un appel d'offres et propose de renommer Figema SA comme organe de vérification pour la période 2017-2020. »*

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : comme indiqué dans le message envoyé au Conseil municipal, je propose de continuer avec la société Figema SA de Bienne. Je demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Schleppey, FOR : les arguments avancés par le Conseil municipal sont tout à fait logiques. Le Parti Forum recommande d'approuver cette nomination.

Mme V. Stoepfer, PSN : le Parti socialiste trouve très cohérente la proposition et l'approuve.

M. R. Kurth, PLR : le Parti libéral radical est également sensible aux arguments avancés par le Conseil municipal. Il propose son approbation.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général décide de nommer l'entreprise Figema SA comme organe de vérification des comptes pour la période 2017-2020.**

## 6. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) « Création d'une commission non permanente "Tunnel CFF de Gléresse et Plan de protection des rives du lac" » (C. Ferrier)

---

Message du Conseil municipal : « *Dans sa motion déposée le 5 avril 2017, Mme Denise Bloch, au nom du Parti socialiste de La Neuveville, demande au Conseil municipal de créer une commission non permanente dont la mission serait : d'étudier l'impact du projet CFF et de définir une stratégie favorable pour la Neuveville; de préparer un plan de protection des rives Poudaille-Chavannes fixant les nouvelles affectations des terrains CFF libérés et réglant la problématique du chemin de rive. Elle demande que cette commission soit présidée par le responsable du département de la gestion du territoire, que les trois partis présents au Conseil général y soient représentés et qu'elle entre en fonction en août 2017. La motionnaire souhaite que la commission communique régulièrement sur l'avancée des travaux et rende un rapport final au 30 juin 2018. Dans le développement de sa motion, la motionnaire expose la situation qui, selon elle, prévaut concernant l'avant-projet des CFF et l'état d'avancement de la planification communale concernant les plans de protection des rives Poudailles-*

Chavannes, parties est et ouest (plans no 4 et 5). Elle estime que la réaffectation du tracé CFF doit être réglée dans le cadre du plan de protection des rives. Le Conseil municipal souhaite communiquer en toute transparence concernant ce projet et impliquer les différentes instances communales au processus d'approbation des différents plans et projets concernés. Il paraît opportun de rappeler que ce dossier comporte trois aspects, tous étroitement liés voire imbriqués :

I. *Projet de construction d'un nouveau tunnel et de désaffectation des voies CFF (avant-projet des CFF)*

*Mandat : suppression du dernier tronçon à simple voie d'environ 2 km de la ligne du pied du Jura entre Chavannes et Douanne.*

*Objectifs : augmentation de la capacité et de la stabilité de l'horaire pour le trafic voyageurs et marchandises; réduction du bruit à Chavannes et Gléresse.*

*Solution : construction d'un tunnel ferroviaire à 2 voies. Mise en service : 2025.*

*Historique :*

*17 mars 2016 : les CFF ont convié la Commune et les propriétaires touchés par le projet à une séance d'information et de présentation de l'avant-projet.*

*Novembre 2016 : la Commune a eu l'occasion de se prononcer sur l'avant-projet des CFF, notamment en ce qui concerne les matériaux utilisés pour les banquettes, l'emplacement et la typologie des passages inférieurs, les accès routiers à Chavannes, les caractéristiques architecturales des nouveaux portails est et ouest du tunnel.*

*Mai 2017 : la Commune a adressé un courrier officiel aux CFF pour s'opposer à certains points de l'avant-projet et obtenir des informations sur d'autres éléments de cet avant-projet.*

*Calendrier des études et de la réalisation :*

*2013-2015 : étude préliminaire.*

*2016-2017 : avant-projet (présentation publique volontaire en septembre 2017 dans le cadre de la procédure d'information et de participation du plan directeur).*

*2018 à mi-2020 : mise à l'enquête publique (automne 2018), projet de construction et mise en soumission.*

*Mi-2020 à fin 2025 : adjudication et réalisation des travaux.*

*Fin 2025 : mise en service du tunnel.*

*2026 : démantèlement du tronçon à simple voie et réaménagement du tronçon selon le plan directeur régional.*

II. *Etablissement d'un plan directeur régional concernant la réaffectation du trace CFF :*

*Parallèlement à l'élaboration du projet, les CFF sont entrés en contact avec l'Association seeland.biel/bienne pour l'élaboration d'un plan directeur régional de réaffectation des voies CFF. Ce plan directeur régional permet d'avoir une vue d'ensemble pour la réaffectation de tout le tronçon situé sur trois communes différentes. En mars 2016, le Conseil municipal a conclu une convention, avec les communes de Gléresse et de Douanne, les CFF et l'Association seeland.biel/bienne, concernant le tunnel CFF de Gléresse ainsi que la déconstruction et la réaffectation du tracé ferroviaire La Neuveville-Douanne.*

*Cette convention fixe le calendrier suivant :*

*2016-2017 : préparation et élaboration d'un concept de plan directeur; procédure de participation du plan directeur.*

*2018-2020 : procédure d'approbation du plan directeur.*

*2020-2025 : études de projets et planification de l'utilisation future.*

*Dès 2026 : réalisation.*

*En 2016, les représentants de la Commune ont participé à plusieurs ateliers de travail avec le bureau d'urbaniste mandaté pour l'élaboration du plan directeur régional. En février 2017, une journée entière a été consacrée à une vérification in situ des différents éléments du plan directeur dont notamment le tracé du chemin de rive. Le projet de plan directeur de réaffectation du tracé CFF provisoire a été soumis au Conseil municipal dans sa séance du 6 mars 2017, pour information. Le projet mis à jour a été remis à la Commune le 1<sup>er</sup> mai 2017 pour être discuté au sein des différentes instances communales concernées.*

*Suite de la procédure :*

*De mai à juin 2017 : traitement du dossier dans les Communes/TLN avec prises de position à l'attention de la Conférence de la rive gauche du lac de Bienne.*

*Fin juin 2017 : décision de la Conférence de la rive gauche du lac de Bienne pour le lancement de la procédure l'information et participation.*

*Juillet-août 2017 : préparation de la procédure d'information et participation.*

*Septembre-octobre 2017 : procédure d'information et participation publique avec séances d'information prévues les 5 et 6 septembre à Gléresse et La Neuveville.*

*Fin 2017 : analyse des remarques de la participation, correction du plan directeur.*

*1<sup>er</sup> trimestre 2018 : envoi du plan directeur pour examen préalable.*

3<sup>ème</sup> trimestre 2018 : rapport d'examen préalable, corrections et envoi du plan directeur pour approbation.

III. Procédure d'approbation des plans de protection des rives nos 4 et 5 « Poudeille-Chavannes », parties ouest et est :

Par sa décision du 10 août 2015, concernant les plans de protection des rives nos 4 et 5, le Tribunal administratif a confirmé la position de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne (JCE) du 31 octobre 2013 qui a annulé la décision d'approbation de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) du 7 octobre 2008 et enjoint à la Commune de remanier le plan de protection des rives pour la partie Poudeille Chavannes, plans nos 4 et 5, en élaborant un chemin à proximité de la rive dans le secteur 8L7 et longeant directement la rive dans les secteurs 8L8 et 8L10. Pour tous les autres éléments, les plans de protection des rives nos 4 et 5 sont entrés en force. La Commune a donc planché sur un nouveau tracé du chemin de rives respectant les conditions émises par la JCE. D'entente avec l'OACOT, il a été décidé d'intégrer ce nouveau tracé du chemin au plan directeur régional concernant la réaffectation des voies CFF et de reporter la procédure d'approbation du plan de protection des rives. Le projet de plan directeur régional en cours d'élaboration permet une totale mise en œuvre des prescriptions fixées dans les plans de protection des rives nos 4 et 5 et prévoit un chemin de rives conforme aux conditions émises par la JCE et confirmées par le Tribunal administratif dans son jugement. Le nouveau tracé du chemin de rives fera l'objet d'une procédure d'approbation de plans (plans de quartier ayant valeur de permis de construire) différente de celle du plan directeur régional de réaffectation du tracé CFF. Notre organisation communale dispose déjà des instances qui ont des compétences réglementaires dans le domaine de l'aménagement du territoire, notamment la commission de la gestion du territoire (GTE), constituée d'un membre du Conseil municipal et de 6 membres du Conseil général. De plus, la révision de notre plan d'aménagement local, abrégé PAL (plan de zones, règlement de construction), est en cours. Il faut donc éviter de créer une commission spéciale, non permanente, dont les membres n'auraient pas la vue d'ensemble sur le PAL. De plus, une partie des aspects du PAL, qui seraient traités par la commission spéciale, échapperaient alors à la commission de la GTE qui aura à traiter du projet global sur l'ensemble du territoire neuvevillois. Tout cela doit être coordonné et discuté au sein d'une même et unique commission. La commission de la GTE, dans sa forme actuelle, est constituée du président et de deux membres de chacun des trois partis siégeant au Conseil général. Nommée pour 4 ans, elle pourra s'impliquer dans cette planification et sa réalisation au-delà de la date du 30 juin 2018 fixée par la motionnaire pour la remise d'un rapport final. Le conseiller municipal en charge du département de la GTE a souhaité impliquer la commission de la GTE au plus tôt dans ces différentes procédures. Il a cependant fallu attendre qu'un avant-projet de réalisation du projet CFF et qu'une planification de base soient établis pour pouvoir en discuter. L'avant-projet des CFF et le projet de plan directeur régional de réaffectation des voies CFF ont été présentés à la commission de la GTE dans ses séances des 7 mars et 2 mai 2017. Le 30 mai 2017, une séance spéciale a été consacrée à une visite des lieux avec explications et discussions sur les différentes mesures projetées. Le Conseil municipal travaille à une défense active des intérêts neuvevillois et souhaite tout mettre en œuvre dans ce sens. Il estime cependant que la création d'une commission spéciale non permanente ne permettra pas d'atteindre ce but de manière plus efficace que l'organisation actuellement existante à savoir, une implication des membres du Conseil municipal, de la commission de la GTE et de l'administration communale. Il va de soi que, à toutes les étapes du projet, la Commune pourra s'adjoindre les conseils de professionnels et d'experts compétents en matière d'aménagement. Le Conseil général sera informé de l'avancement du projet. Conclusion : Le Conseil municipal propose en conséquence au Conseil général de rejeter la motion. »

M. J.-P. Latscha, président, FOR : Mme D. Bloch a déposé ce soir une modification de sa motion en début de séance. Il demande à Mme Bloch de bien vouloir s'expliquer à ce sujet.

Mme D. Bloch, PSN : « J'ai été surprise que le Conseil municipal propose de refuser la motion que j'ai déposée, alors même qu'il s'est tellement impliqué depuis le mois d'avril dans le projet du tunnel de Gléresse et le plan de protection des rives du lac, engagement qui faisait l'objet de ma motion. L'idée d'une commission non permanente n'était qu'un moyen d'y arriver sans surcharger le Département de la Gestion du territoire et sa commission, qui sont engagés dans de nombreuses tâches. Je tiens à remercier M. Christian Ferrier et son département, pour l'organisation de l'intéressante présentation du projet par les CFF et du plan de protection des rives par Mme Féver à laquelle nous venons d'assister, pour le travail accompli à ce jour, qui va tout à fait dans le sens de la motion, et pour le rapport détaillé fourni au Conseil général. Je suis impressionnée par la quantité de travail réalisée depuis le dernier Conseil général et par l'engagement dont font preuve les membres de la Commission de la GTE. Ce soir, le Conseil municipal demande au Conseil général de refuser une motion pour un argument somme toute peu important, qui ne touche pas ses buts, mais seulement le

*moyen d'y parvenir. L'article 30 du Règlement du Conseil général autorise le premier signataire d'une motion à la modifier jusqu'au vote. Je propose donc, pour reconnaître la réactivité et l'efficacité du département de la Gestion du territoire, de modifier cette motion avant le vote. J'y supprime l'idée d'une commission non permanente, puisque seule cette partie est contestée par le Conseil municipal. Vous avez trouvé sur votre table la motion dans sa forme modifiée et je demande au Conseil général de l'accepter avec ses modifications. »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : propose une suspension de séance.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : sans opposition, il déclare une suspension de séance de 5 minutes. Après 5 minutes, il déclare la reprise des débats.

Mme D. Bloch, PSN : maintient sa motion, bien que la plus grande partie de ce que son texte demande soit en fait réalisée. Ce maintien permettrait d'obtenir un rapport écrit dans six mois de la part du Conseil municipal.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : pense que le Conseil municipal va dans la même direction que celle de Mme Bloch. M. Ferrier déclare avoir été élu début janvier. Un de ses premiers buts a été de s'engager plus avec la commission de la gestion du territoire, notamment sur ce dossier. Il propose à Mme Bloch de retirer sa motion en laissant ainsi la gestion du territoire se charger de ce dossier. Il s'engage personnellement à informer régulièrement le Conseil général sur son avancement.

Mme D. Bloch, PSN : demande une interruption de séance.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : sans opposition, il déclare une suspension de 5 minutes. Après moins d'une minute, à la demande générale, il déclare la reprise des débats.

Mme D. Bloch, PSN : aimerait dire qu'elle a trouvé la qualité du rapport excellente. Compte tenu de l'engagement de M. C. Ferrier et de l'accord des autres membres de la fraction socialiste du Conseil général, elle déclare retirer sa motion.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : constate dès lors que cette affaire est close.

## **7. Rapport CM en réponse au postulat PS (D. Bloch) « La Commune de La Neuveville entreprise formatrice » (J.-P. Devaux)**

---

Rapport du Conseil municipal : « *A fin 2016, la Municipalité de La Neuveville comptait 9 personnes en formation professionnelle, à savoir 2 apprentis de commerce, 5 apprentis dans le domaine socio-éducatif (école à journée continue et crèche), une stagiaire dans le domaine social et un stagiaire en maturité professionnelle commerciale. Trois d'entre eux ont été entrés en service en 2016. M. Yannick Steven Walamba poursuit actuellement son stage en vue de l'obtention de la maturité professionnelle commerciale, alors que M. Brandon Wickart effectue un apprentissage d'assistant socio-éducatif auprès de la crèche municipale. Les deux ont débuté leur activité le 1<sup>er</sup> août 2016. Pour sa part, et ce depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, Mlle Elma Ramos effectue un stage probatoire HES Bachelor en travail social, pour une période de 20 semaines. Au vu des ressources internes disponibles jusqu'à fin 2016, le Conseil municipal est d'avis que les services communaux sont à la limite de ce qu'il était possible de faire en terme de formation initiale. Conscient toutefois que la formation est un rôle essentiel de tout employeur, y compris de la part d'une administration publique, le Conseil municipal a décidé de renforcer son département des ressources humaines en engageant Mme Sophie Wahlen, qui a débuté son activité au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Outre l'assistance administrative au Chancelier municipal, Mme Wahlen, au bénéfice d'un certificat d'assistante en ressources humaines, va jouer un rôle important dans ce domaine. Mme Wahlen vient de débiter des cours de formatrice d'apprentis dans les domaines commercial et socio-éducatif, qu'elle terminera en mars 2018. Elle pourra ainsi soutenir, voire décharger partiellement, les personnes actuellement en charge de la formation des apprentis au sein de notre commune. Durant les prochains mois, le Conseil municipal réévaluera la situation et décidera s'il y a lieu de faire des changements en termes de formation professionnelle. Il pourra se baser sur une structure renforcée pour décider s'il y a lieu ou non d'étendre encore l'offre de formation professionnelle au sein de la commune. Ainsi, le Conseil municipal a donné suite au postulat. »*

Mme D. Bloch, PSN : « J'ai pris note que le Conseil municipal est conscient du rôle de formateur qu'une administration publique se doit de jouer, mais n'est pas en mesure pour le moment de fournir des places de formation initiale supplémentaires. Des places de formation sont proposées actuellement dans le domaine commercial et socio-éducatif. J'espère qu'à moyen terme, le département des ressources humaines étudiera la possibilité d'engager des apprentis dans les domaines plus techniques. Par exemple, Plateau de Diesse et Le Landeron offrent chacun une place d'apprenti "Agent d'exploitation" ».

## **8. Rapport CM en réponse au postulat PLR (M. Imer/A. Binggeli) « Ports de la Commune – Places visiteurs » (A. Olivieri)**

---

Rapport du Conseil municipal : « Le postulat du parti libéral radical neuvevillois, qui a été déposé le 23 septembre 2016, soulevait le problème des infrastructures pour l'accueil par le lac des plaisanciers. Actuellement, il y a trois places visiteurs dans le port Jean-Jacques Rousseau. L'administration des ports a demandé des offres pour la réalisation de quatre places sur la parcelle no 139, qui se trouve à côté de la Buvette du Débarcadère. Les demandes d'offres ne lui sont pas encore toutes parvenues. Le Conseil municipal pourra ensuite prendre une décision. Le Conseil municipal est d'avis que le postulat est ainsi réalisé et qu'il peut être classé. »

Mme M. Imer, PLR : attend de voir la suite.

## **9. Interventions parlementaires et développements**

Il est donné lecture de l'intervention déposée ce soir, dont le titre figure ci-après. Elle fait partie intégrante du procès-verbal.

- Motion FOR (S. Orha) « Accélérer les formalités nécessaires à la réalisation du projet de l'aménagement de la place de la gare »

### **Développements :**

- Motion FOR (S. Orha) « Accélérer les formalités nécessaires à la réalisation du projet de l'aménagement de la place de la gare »

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

## **10. Questions simples et traitement**

Mme T. Michel, FOR : « Pendant des années, le port de Chavannes accueillait notre région avec trois drapeaux rouges et jaunes bien visibles. Depuis peu, deux des trois mâts en aluminium sont vides, seul celui du milieu est orné d'un bout de tissu blanchi et déchiré sur lequel on peut lire à peine : "La Neuveville au bord du lac". Quel est le délai prévu pour remettre ces trois mâts et ses drapeaux dans un état plus attrayant ? »

M. A. Olivieri, conseiller municipal : va aller voir l'état des mâts.

M. C. Nicolet, FOR : « Il y a 6 mois, un mouvement citoyen s'est créé afin d'élaborer des idées pouvant améliorer la qualité de vie de notre commune. L'une de ces initiatives est la création d'un jardin communautaire comme il en existe dans plusieurs villes en Suisse. Un projet a été élaboré et le lieu idéal trouvé. Pouvez-vous clairement nous informer des conditions à remplir pour exploiter immédiatement une partie du terrain en face du collège du district ? »

M. R. Matti, maire : l'administration s'est penchée sur plusieurs propositions de terrain, que le Conseil municipal va étudier dans sa séance de lundi prochain.

M. M. Hofstetter, FOR : « *Comme vous le savez, notre bureau de poste est garanti jusqu'en 2020. Au regard de notre calendrier du jour, mi-2017, 2020 c'est demain. Chacun d'entre nous a reçu de la Poste un questionnaire d'évaluation de notre bureau de poste ... Notre bureau postal serait-il dans le viseur du géant jaune ? Aujourd'hui, plus rien n'est garanti et un excès d'optimisme pourrait nous coûter cher. Quelle stratégie la commune va-t-elle mettre en place à dessein de garantir notre bureau de poste à long terme ?* »

M. R. Matti, maire : quand la Poste décide, elle ne revient pas en arrière. Il a parlé avec différents maires du Jura bernois de cette problématique et ils constatent tous que la manière de faire de la Poste n'est pas toujours très fair-play. La conférence des maires du Jura bernois est également préoccupée par ce problème. A La Neuveville, le bâtiment de la Poste appartient à cette société. L'office postal neuvevillois se charge également de la distribution sur le Landeron. Il est ainsi permis de penser que la Poste de La Neuveville ne fermera pas de sitôt.

M. M. Hofstetter, FOR : « *Dans une lettre du chef de l'Office des eaux et des déchets du Canton de Berne, motivée par un rapport du laboratoire cantonal datant du 3 août 2011, celui-ci qualifiait la nécessité du captage de la Brunnmühle d'impérative ! Il parle notamment d'urgence sanitaire. Forum s'étonne que, malgré cette urgence officielle, La Neuveville courre le risque d'une nouvelle pollution de sa nappe phréatique. N'y a-t-il pas un moyen de demander au Canton de peser de tout son poids pour faire accélérer le processus ?* »

M. R. Matti, maire : tout a été fait auprès du Canton pour faire accepter le projet de construction de la Brunnmühle. Il rappelle que le processus est le même que pour la construction d'un immeuble privé. Cela veut dire qu'une procédure de demande de permis de construire doit être menée. Il y a actuellement une opposition qui n'a pas encore pu être levée. Des discussions ont eu lieu avec de hauts responsables politiques du Canton, mais nous ne pouvons rien faire tant que la procédure officielle n'est pas terminée.

Mme T. Michel, FOR : « *Lors de la séance du Conseil général du 15 juin 2016, nous avons demandé sous forme d'une question simple d'où provenait l'eau de la fontaine de Chavannes. Après avoir consulté le Syndicat de communes Service des eaux TLN, le Conseil municipal a informé le Conseil général dans le cadre de la séance du 28 septembre 2016 que ni le Syndicat ni la commune de La Neuveville ne se rappelaient de l'existence de cette fontaine à Chavannes, mais sans donner les informations demandées sur la provenance de l'eau de ladite fontaine. Le Conseil général n'ayant pas eu de réponse à cette question jusqu'à ce jour, nous nous permettons de la répéter et demandons au Conseil municipal : Quelle est la provenance de l'eau de la fontaine de Chavannes ?* »

M. R. Matti, maire : la fontaine de Chavannes est sur le réseau d'eau du syndicat du TLN. Elle part du réservoir de Schernelz.

## **11.Communications**

M. J.-P. Latscha, président, FOR : aimerait savoir si le Conseil municipal entend entamer une quelconque action après l'intervention de ce soir de M. Robert Schläfli. Il a le sentiment qu'il y a quelque chose qui n'est pas fini et demande à l'Exécutif s'il entend réagir.

M. R. Matti, maire : un point sera porté à l'ordre du jour de la séance de lundi prochain du Conseil municipal pour en débattre.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : a reçu un document de la part de M. Rodolphe Baumann. Il le remet au Conseil municipal.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : se déclare très intéressé par ce document qui concerne la gestion du territoire.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : propose au Conseil général de s'attribuer un 2<sup>e</sup> jeton de présence, vu la longueur de la séance de ce soir.

**Sans opposition, M. Latscha déclare que sa proposition est acceptée.**

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : le Conseil municipal a nommé un nouvel administrateur des finances en la personne de M. Didier Honsberger. Il débutera le 1<sup>er</sup> novembre 2017. Il sera accompagné pendant 2 mois par M. Raymond Rollier, qui prendra sa retraite officielle le 31 décembre 2017. Il y a eu de très bonnes candidatures et le Conseil municipal a réellement pu faire un choix.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : lors des travaux de la zone 30 km/h, un canal a été mis à jour. Actuellement, une solution est recherchée pour mettre en valeur cette découverte historique.

M. A. Binggeli, conseiller municipal : l'entrée du port du lessivier est en train d'être goudronnée. Nous sommes sur le point de revoir l'éclairage des tours du 700<sup>e</sup> par le biais de l'installation de lampes LED. Pour ce qui est du Syndicat du téléseuil, le Conseil municipal participe actuellement à des discussions en vue de sa dissolution.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : souhaite un bel été et de bonnes vacances à tout le monde.

La séance est levée à 21h55.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président                      Le chancelier

J.-P. Latscha

V. Carbone



Séance du Conseil général, le 21 juin 2017

## **Motion**

### **Accélérer les formalités nécessaires à la réalisation du projet de l'aménagement de la place de la gare**

**Forum Neuvevillois demande au Conseil Municipal de revoir en priorité les formalités de mise en œuvre du projet d'aménagement de la place de la gare.**

Suite à la motion déposée le mandat précédent par Forum, concernant l'aménagement de la place de la gare, le conseil municipal avait promis de faire le nécessaire pour présenter un projet dans un avenir proche, vue l'importance de la tâche et de l'investissement.

En profitant du fait que les CFF entreprennent prochainement des travaux sur le territoire de notre ville, une opportunité idéale s'ouvre pour accélérer la procédure nécessaire à la réalisation de ce projet.

En effet, en présentant un projet d'aménagement cohérent, il serait éventuellement envisageable de demander aux CFF une aide, en contrepartie des nuisances créées sur le territoire de notre ville.

Par conséquent, Forum demande au Conseil municipal de traiter en priorité le projet d'aménagement de cette zone, dans le délai nécessaire pour profiter de cette opportunité.

Pour Forum Neuvevillois,

Sanda Orha

16.06.2017